

Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Mémoire présenté au Secrétariat à la condition féminine

Janvier 2016



L' R D E S

CENTRES DE

F E M M E S

D U Q U É B E C

Rédaction et mise en page :

Valérie Gilker Létourneau, co-coordonnatrice

Collaboration - correction :

Odile Boisclair, France Bourgault, Isabelle Langlois, co-coordonnatrices

Carolle Mathieu, présidente

Linda Provençal, secrétaire-trésorière



Janvier 2016

L' R D E S
C E N T R E S D E
F E M M E S
D U Q U É B É C

L'R des centres de femmes du Québec

110, rue Ste-Thérèse, bureau 507

Montréal (Québec) H2Y 1E6

Table des matières

1.	L’R des centres de femmes du Québec	5
1.1.	L’R	5
1.2.	Mission	5
1.3.	Les centres de femmes	5
2.	Les grands enjeux identifiés dans le cahier de consultation correspondent-ils à vos principaux enjeux et à vos principales préoccupations?.....	7
2.1.	Réduction des inégalités les plus préoccupantes entre les femmes et les hommes	7
2.2.	Capacité à agir sur des problématiques existantes chez les femmes et les hommes, mais dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe.....	22
2.3.	Contribution des agentes et des agents de socialisation et des actrices et des acteurs de changement en faveur de l’égalité femmes-hommes	22
2.4.	Implication des hommes dans l’atteinte de l’égalité	22
3.	Quelles sont vos principales recommandations en termes de priorités d’action ?.....	23
3.1.	Construire l’égalité structurelle.....	23
3.2.	Appliquer l’analyse différenciée selon les sexes (ADS)	24
3.3.	Garantir la pleine satisfaction des droits sociaux et économiques.....	25
3.4.	Lutter contre la pauvreté	27
3.5.	Mettre l’économie au service du bien commun	28
3.6.	Miser sur le mouvement des femmes du Québec	29
4.	Synthèse des recommandations	30
	Priorités du Secrétariat à la condition féminine.....	30
	Priorités de L’R des centres de femmes du Québec.....	33
	MEMBRES	36
	RÉFÉRENCES	38

L'heure des recommandations en matière d'égalité entre les hommes et les femmes arrive dans un contexte où les bilans du dernier plan d'action n'ont pu recevoir l'attention souhaitée. Par ailleurs, la solidarité et la mobilisation du Groupe des Treize et de ses alliées en condition féminine ont permis la tenue d'une rencontre, le 10 novembre 2015, avec le Secrétariat à la condition féminine, au cours de laquelle il a été possible d'évaluer partiellement le dernier plan d'action. Par cette modification au processus consultatif, le Secrétariat à la condition féminine a fait preuve d'ouverture. Cette ouverture est appréciable, mais elle ne saurait effacer le tableau noir qui sert de fond à ce processus consultatif. Les choix économiques du gouvernement du Québec entravent la pleine satisfaction des droits sociaux et économiques de la population, en fragilisant le filet social, en rendant l'accès aux services publics plus difficile et en augmentant les taxes et les tarifs.

Ce mémoire répond aux questions adressées par le Secrétariat de bonne foi, en mettant en lumière les faits qu'observe L'R des centres de femmes du Québec. Ces faits et gestes politiques, pourtant orchestrés par Québec, étonnent parfois de par leur opposition à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. En fait, les observations faites soulèvent une question d'importance : comment, d'une part, le Secrétariat à la condition féminine et ses partenaires peuvent-ils mettre en œuvre un plan d'action ou une *initiative gouvernementale* en matière d'égalité lorsque, d'autre part, l'Assemblée nationale du Québec adopte des projets de loi et des règlements qui détruisent les outils collectifs créés pour réaliser cette même égalité?

L'R des centres de femmes du Québec recommande plusieurs pistes d'action pour relever ce défi de taille, tout d'abord en formulant des recommandations en lien avec les priorités identifiées par le Secrétariat à la condition féminine, puis finalement en présentant les priorités de L'R des centres de femmes du Québec.

1. L’R des centres de femmes du Québec

Fondé en 1985 à l’initiative des trois premiers centres de femmes suivant la recommandation du Secrétariat d’État, L’R des centres de femmes du Québec regroupe désormais 90 centres de femmes répartis dans toutes les régions administratives de la province, rejoignant près de 300 000 femmes par année. L’R, c’est le plus grand réseau féministe d’action communautaire autonome du Québec.

1.1. L’R

Ce Regroupement a été nommé L’R parce qu’il consiste en une aire (R) pour les centres de femmes, un Réseau dans lequel les centres de femmes se concertent, de sorte qu’arrive l’ère (R) pendant laquelle les femmes auront enfin tout l’air (R) dont elles ont besoin.

1.2. Mission

- Développer et soutenir le réseau des centres de femmes;
- Assurer la cohésion et le renouvellement des pratiques des centres en fonction de la *Base d'unité politique*;
- Appuyer les actions des groupes, associations et regroupements qui visent l'autonomie, l'égalité en droit et l'équité pour les femmes ainsi que la promotion de leurs intérêts, et la justice sociale;
- Développer la concertation entre les centres de femmes;
- Représenter les centres de femmes dans leurs revendications communes.

1.3. Les centres de femmes

Les centres ont trois mandats : les services, les activités éducatives et l'action collective. Ces services et activités sont offerts gratuitement ou à coûts minimes, avec une orientation féministe, une approche globale et une approche d’éducation populaire. Ils sont mis sur pied et gérés par et pour des femmes exclusivement. Les travailleuses, rémunérées ou non, sont des femmes qui s'engagent auprès et avec d'autres femmes pour la réalisation du projet féministe. Les centres de femmes sont des généralistes spécialisés en condition féminine.

Les services

Les femmes en difficulté qui se présentent dans les centres sont accueillies par des travailleuses pouvant leur offrir écoute, support, référence et accompagnement, et ce, en toute confidentialité. Ce soutien individuel est offert au besoin et non dans le cadre d'une démarche formelle de suivi individuel. Cela implique que :

- les femmes sont libres de se présenter, sans rendez-vous, de façon anonyme, au moment où elles en éprouvent le besoin;
- les travailleuses n'ont pas à déterminer la nature du ou des problèmes des femmes qui dévoilent leurs difficultés et malaises. Elles les supportent dans l'expression de leur vécu, dans l'affirmation de leurs besoins et désirs; elles les accompagnent dans la recherche de solutions aux problèmes qu'elles ont elles-mêmes identifiés.

Par conséquent, la nature de l'aide individuelle offerte dans les centres ne requiert aucunement l'ouverture de dossiers dans lesquels sont consignées des informations sur les femmes. Les centres n'effectuent pas de diagnostic, n'ouvrent pas de dossier et n'offrent pas de thérapie.

Les services peuvent aussi comprendre les services d'une halte-garderie, d'un centre de documentation, d'une cuisine collective, de friperie, de jardins collectifs, de laboratoire informatique, etc. Ils viennent soutenir les femmes dans leur démarche d'autonomie.

Les activités éducatives

Par activités éducatives, on entend : les activités de sensibilisation, d'information et de formation sur différentes thématiques; l'animation culturelle; la formation par l'action; la participation à la vie associative.

L'action collective

Par action collective, on entend l'ensemble des stratégies d'action visant à défendre et promouvoir les droits et intérêts des femmes dans une perspective de changement social. Les actions menées et appuyées par les centres peuvent se situer autant au plan local, régional, national et mondial.

2. Les grands enjeux identifiés dans le cahier de consultation correspondent-ils à vos principaux enjeux et à vos principales préoccupations?

Les grands enjeux identifiés dans le cahier de consultation correspondent effectivement à des enjeux importants de même qu'à certaines des préoccupations principales de L'R des centres de femmes du Québec. Par contre, dans plusieurs cas, l'orientation suggérée inquiète L'R des centres de femmes. Ce sera explicité ci-dessous, suivant les quatre enjeux identifiés par le Secrétariat à la condition féminine.

2.1. Réduction des inégalités les plus préoccupantes entre les femmes et les hommes

De la violence

L'R des centres de femmes du Québec salue le fait que le gouvernement du Québec souhaite faire de la lutte à la violence sous toutes ses formes une priorité, mais craint que l'approche préconisée pour ce faire ne réussisse pas à enrayer les violences faites aux femmes. Dans les milieux de vie des centres de femmes, partout en province, les femmes racontent les visages multiples que peut prendre la violence : conjugale, physique, sexuelle, économique, psychologique, politique. Pire encore, dans la majorité des vécus, une forme de violence en soutient une autre.

Concrètement, une femme souhaitant se sortir d'une relation de violence – peu importe la forme de violence vécue - doit pouvoir intervenir sur plusieurs plans simultanément. Une telle manœuvre requiert, de l'avis des centres de femmes :

- Un accès rapide et gratuit à du soutien et de l'écoute, tel que dans les centres de femmes du Québec et dans les autres groupes féministes,
- Un service social soutenu par une approche d'intervention qui soit globale, telle que l'est l'intervention féministe pratiquée par les centres de femmes,
- Une collaboration entre les différentes ressources contre les violences faites aux femmes, telles que les maisons d'hébergement, les CALACS, les centres de femmes, les corps policiers, les procureurs, les tables régionales dédiées à l'application de la Politique interministérielle en matière de violence,

- Une collaboration simplifiée entre ces ressources et les services d'immigration, la Santé et les services sociaux et Emploi Québec,
- Un accès à des fonds d'urgence réservés aux femmes en situation de pauvreté et de violence.

Par conséquent, L'R des centres de femmes du Québec soutient qu'il importe que tout plan d'action québécois visant l'éradication des violences faites aux femmes aborde en lui-même les différentes formes que prennent ces violences. Il est nécessaire qu'un tel plan soit soutenu par une vision féministe, globale et systémique, des violences faites aux femmes pour que les actions concertées entre les différents secteurs concernés puissent être soutenues adéquatement par le Gouvernement du Québec.

Qui plus est, L'R des centres de femmes du Québec vous encourage à préférer l'utilisation du concept de *violence* plutôt que ceux d'*intégrité* et de *sécurité* lorsqu'il est question de violence. Dans leur vécu de violences, le moment où les femmes décident un jour que c'en est assez coïncide très souvent avec le moment où elles reconnaissent que ce qu'elles vivent est de la violence. Cette prise de conscience est très difficile à faire, notamment parce qu'elle est associée à une honte, un échec, de la colère. Imaginez-vous ce que ce sera si même le Gouvernement du Québec, autorité et référence normative, refuse de reconnaître les violences pour ce qu'elles sont. Il faut avoir le courage de nommer les violences pour ce qu'elles sont, soyez exemplaires.

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de travailler à l'élimination des violences faites aux femmes :

- en prenant en considération toutes les formes de violence vécues par les femmes au sein d'un même plan d'action,
- en s'assurant que ce plan d'action soit réalisé avec une vision féministe globale et systémique des violences faites aux femmes,
- en soutenant financièrement les différentes ressources qui interviennent au niveau du dépistage, de l'intervention et du suivi le moment où une femme, avec ou sans enfants, décide de se sortir d'une situation de violence,
- en nommant la violence et la dénonçant pour ce qu'elle est.

De la lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes

L’R des centres de femmes du Québec salue également le fait que soit priorisée la lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes, mais craint que l’approche préconisée ne réussisse pas à enrayer la discrimination systémique. Les rôles sociaux de sexe sont encore bien présents dans l’enseignement, que ce soit dans les garderies, les écoles primaires et secondaires. Ils sont également largement véhiculés au sein de l’industrie médiatique. Que ce soit dans l’éducation publique ou dans l’éducation médiatique, la promotion de stéréotypes sexuels est inquiétante. L’R des centres de femmes du Québec craint que l’action gouvernementale, à ce chapitre, manque de volonté politique, ne se donne pas réellement les moyens pour régler le problème.

Le travail de sensibilisation fait par les centres de femmes partout en province est extrêmement structurant pour les communautés. Un exemple parmi d’autres : l’exposition « L’amour donne des ailes, il ne les coupe pas », un projet porté par les neuf centres de femmes du Bas-Saint-Laurent. Ce projet, un succès total, a su promouvoir des rapports harmonieux et égalitaires, faire de la prévention en matière de violences, et accompagner dans la découverte d’une sexualité harmonieuse les adolescentes et les adolescents de 11 écoles secondaires et de cinq maisons de jeunes. Entre 2012 et 2014, les jeunes du Bas Saint-Laurent ont pu profiter des savoirs des centres de femmes en matière d’égalité, de rôles sociaux de sexe, de diversité sexuelle et d’harmonie amoureuse. Est-ce que ce genre de projet pourra encore se réaliser, en regard du contexte d’appauvrissement des centres de femmes susmentionnés ? À moins que le Gouvernement du Québec augmente de 225 millions de dollars par année le Programme de soutien aux organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux, le PSOC, les centres de femmes auront de plus en plus de difficultés à réaliser pleinement les trois volets de leur mission. Si la tendance politique provinciale se maintient, les centres de femmes verront diminuer leur capacité à agir dans leur communauté, de concert avec leurs partenaires institutionnels, communautaires et privés, pour lutter contre les stéréotypes sexistes.

Par ailleurs, une enquête interne, à paraître au début d’avril 2016 mais dont les données sont déjà en partie compilées, illustre que depuis 2008, les centres de femmes subissent une diminution de leur financement en dollars constants. Or, la fréquentation des centres de femmes augmentant en regard de la diminution des services publics, il s’ensuit que la mission globale des centres de femmes est de plus en plus difficile à réaliser dans son entièreté. La mission des centres de femmes membres de L’R est composée de trois volets : services, activités

éducatives et action collective. Le volet des services, qui inclut l'intervention individuelle, demande de plus en plus de temps de travail de la part des travailleuses, vu le dumping opéré par le secteur des services sociaux et des services de santé en manque de moyens. Ceci a entre autres pour conséquence de rendre difficile la pleine actualisation du volet « activités éducatives » de la mission des centres de femmes.

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de miser sur les groupes de femmes et leurs structures de concertation, partout en province, pour réaliser le travail de lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes. Les centres de femmes, les maisons d'hébergement, les CALACS, les tables contre la violence, les tables de groupes de femmes, les groupes d'employabilité pour femmes, les groupes de femmes handicapées, les groupes de femmes immigrantes, les groupes de femmes lesbiennes, les comités femmes des différents syndicats, les organisations de sages-femmes, les groupes de militantes, les collectifs d'artistes et les équipes de chercheuses féministes : toutes ces organisations ont développé des réseaux de contacts et des outils pour réaliser la lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes dans leur secteur. Il ne leur manque, bien souvent, que les moyens financiers de la réaliser.

Dans un autre ordre d'idées, les coupures récentes dans les Centres de la petite enfance (CPE) et dans les services de garde vont favoriser l'utilisation de services de garde privés. Ces services de gardes privés coûtent moins cher à l'État, soit, mais cette diminution de coûts publics s'accompagne d'une diminution de la qualité de l'éducation offerte aux 0-5 ans (BOIVIN, *Plus de qualité dans les CPE*), sans mentionner les conséquences désastreuses sur l'activité économique des mères de 25 à 44 ans (QUÉBEC, *D'égle à égal?*). L'R des centres de femmes du Québec recommande que le Gouvernement du Québec réinjecte les argents coupés aux CPE : 120 millions annoncés pour 2016-2017, 74 millions en 2015-2016 et 100 millions en 2014-2015 (CHOUINARD, *Garderies ...*).

Ensuite, les coupures récentes dans les conditions de travail du personnel enseignant, de même que les coupures imposées aux écoles de tous niveaux académiques, n'aideront en rien le développement de nouveaux objectifs pédagogiques. En augmentant les ratios enseignantes-élèves, en diminuant les services directs aux élèves en difficulté, en augmentant les objectifs de performance, en pénalisant les établissements d'enseignement qui ne réussissent pas à joindre les deux bouts, le Gouvernement du Québec induit une pression qui nuira nécessairement à la qualité de l'éducation offerte. Les centres de femmes sont solidaires du personnel de ces

établissements en lutte pour qu'une éducation de qualité soit offerte à la jeunesse québécoise. De plus, L'R insiste, encore une fois, sur les conséquences inévitables qu'ont ces coupures sur les mères d'enfants d'âge scolaire ou préscolaire qui devront assumer les responsabilités dont l'État n'assume plus la charge.

De l'avis de L'R des centres de femmes du Québec, donc, il est souhaitable de prioriser la lutte aux stéréotypes sexistes, mais le fait que le Gouvernement du Québec coupe lui-même ses meilleurs outils collectifs lui permettant de réaliser cette lutte est questionnant. Cela pose la question de la volonté politique du Gouvernement à réellement agir en ce sens. L'R des centres de femmes pense que le Gouvernement dit une chose et fait son contraire.

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de lutter contre les stéréotypes sexuels et sexistes :

- en misant sur les groupes de femmes locaux, régionaux et provinciaux, de même que sur leurs structures de concertation régionales et provinciales pour ce faire,

- en revendiquant au Ministère de la Santé et des services sociaux qu'il augmente de 225 millions de dollars l'enveloppe dédiée au financement du Programme de soutien aux organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux,

- en travaillant à ce que le Gouvernement du Québec finance adéquatement les différentes organisations dont c'est la mission de faire ça, c'est-à-dire toutes les organisations publiques ou communautaires ayant un volet éducatif :

- les groupes de femmes,**
- les groupes de francisation,**
- les centres d'éducation populaire,**
- les centres de la petite enfance (CPE),**
- les services de gardes,**
- les écoles primaires,**
- les écoles secondaires,**
- les centres d'éducation des adultes,**

- les cégeps,
- les universités,
- Relais femmes.

De la mixité en formation et en emploi

L’R des centres de femmes du Québec salue également le fait que le Gouvernement du Québec vise la mixité en formation et en emploi, mais craint que soit maintenue la dévaluation des secteurs d’emploi traditionnellement féminins, que ceux-ci soient rémunérés ou non.

Les secteurs d’emploi traditionnellement féminins sont encore majoritairement occupés par des femmes. En effet, malgré une féminisation importante du marché du travail, la ségrégation professionnelle n’a diminué que de 7 pourcent en 31 ans, entre 1970 et 2001 (Québec, *D’égale à égale?*). Tel que le Secrétariat à la condition féminine en fait mention dans les données statistiques décrivant l’emploi des femmes, près du tiers de l’emploi féminin se trouve parmi 10 professions. L’emploi féminin est, de fait, concentré dans les domaines de l’éducation, des soins aux personnes, de la vente et des services et du soutien administratif. Ces secteurs sont par ailleurs, depuis 2008, les cibles de graves coupures budgétaires décidées par le Gouvernement du Québec.

En effet, comme le rapporte l’étude de l’IRIS intitulée *Les mesures d’austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, alors que les mesures de relance économique faites par le Gouvernement du Québec adressées aux secteurs traditionnellement masculins représentaient 7.3G\$, celles orientées vers des secteurs traditionnellement féminins ne représentaient, quant à elles, que 3.5G\$. Puis, en matière de coupures, ce sont les secteurs féminins qui ont eu droit aux pires réductions : 13 G\$ comparativement à 9,9G\$ dans les secteurs masculins.

Concrètement, dans les communautés québécoises, les centres de femmes observent, depuis janvier 2015, que ces décisions économiques se traduisent par des coupures de postes pour une majorité de femmes : dans les Carrefours jeunesse emploi, les Centres locaux de développement, les Centres de la petite enfance (CPE), les Sociétés de développement économique, les Conseils régionaux des élus, les Centres de santé et de services sociaux, les Municipalités régionales de comté, les Commissions scolaires, les bureaux régionaux du Conseil du Statut de la femme, l’Office municipal de l’habitation du Québec, Tandem, les Éco-quartiers,

les Corporations de développement économique communautaire, les Centres locaux de santé communautaire. Les centres de femmes observent également, depuis janvier 2015, plusieurs diminutions de services, comme par exemples la perte de la salle d'opération du Témiscamingue, la fermeture du sans rendez-vous dans la Basse-Ville de Québec, les coupures directes dans les services aux personnes âgées, coupures dans les suivis dans Chaudière-Appalaches, coupures directes dans les services de psychiatrie et les services spécialisés en éducation dans les Laurentides. Bref, les femmes se voient prises entre du chômage, d'une part, et l'augmentation de leur travail invisible, d'autre part. Parce que lorsque l'État se décharge de l'offre de services sociaux et de soins de santé, ce sont les femmes qui doivent reprendre le flambeau, pour des raisons de socialisation bien connues du Secrétariat.

Ainsi, de l'avis de L'R des centres de femmes du Québec, la mixité en formation et en emploi est un objectif intéressant mais secondaire. L'objectif principal à cibler serait de valoriser autant les secteurs d'emploi traditionnellement féminins que les secteurs d'emploi traditionnellement masculins.

Ce qui est problématique, c'est que l'éducation, qu'elle soit publique ou populaire, continue de générer une ségrégation sexuelle des rôles sociaux. Ce qui est problématique, c'est que l'éducation, qu'elle soit publique ou populaire, perpétue la dévalorisation des compétences et tâches qui relèveraient « naturellement » du genre féminin. Ce qui est problématique, c'est que, par conséquent, les conditions de travail offertes dans les secteurs d'emploi traditionnellement féminins sont moins intéressantes que celles offertes dans les secteurs d'emploi traditionnellement masculins et contribuent à la pauvreté des femmes.

L'R des centres de femmes du Québec souhaite que la société québécoise rompe avec la dévalorisation systématique qui est faite des secteurs d'emploi traditionnellement féminins, que ce soit par l'expression d'un discours louangeant les secteurs dits masculins, que ce soit par le maintien de piètres conditions de travail dans les secteurs dits féminins. Plutôt que de vouloir toujours encourager les filles et les femmes à faire comme les garçons et les hommes, il serait souhaitable de travailler collectivement à la reconnaissance du travail des femmes, à la reconnaissance de la nécessité de ce travail pour l'économie québécoise. Mais un travail préalable de déssexualisation des différentes catégories d'emploi devrait aussi être fait, pour que, peu importe le genre assigné à leur naissance, les êtres humains vivant au Québec puisse

se sentir libres de choisir un secteur d'emploi dans lequel ils et elles pourront s'épanouir dans de bonnes conditions de travail.

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine d'améliorer les conditions d'emploi des femmes du Québec :

- en valorisant les secteurs d'emploi traditionnellement féminins autant que les secteurs d'emploi traditionnellement masculins, tant dans l'éducation publique que populaire et plus particulièrement auprès des employeurs,
- en désérialisant les différents secteurs de travail, tant dans l'éducation publique que populaire.

De l'autonomisation des femmes dans une perspective d'équité et de lutte contre la pauvreté

Selon une étude commandée par le Secrétariat à la condition féminine en 2005, six femmes sur dix gagnaient moins de 20 000\$ par année, tandis que les Québécoises gagnaient en moyenne 67% du revenu des hommes (Québec, *D'égalité à égalité?*). Cette pauvreté des femmes, de l'avis de L'R des centres de femmes du Québec, est indissociablement liée à la dépréciation et la sous-évaluation systématiques des rôles qui sont dans la « nature féminine » (Bessaïh, *La pauvreté...*) :

Sur le marché du travail, les emplois les moins bien payés sont souvent ceux que l'on associe au travail accompli par les femmes. On observe qu'une partie du travail des femmes demeure ignoré, donc sans valeur sur le plan salarial.

Par exemple, pour évaluer la rémunération d'une secrétaire-réceptionniste, on ne tient pas compte des compétences comme la capacité d'écoute ou la capacité d'effectuer plusieurs tâches en alternance rapide. Ou encore pour des emplois de préposée aux bénéficiaires, on omet de considérer la présence de mourantes, de déficientes mentales ou de personnes hostiles comme un aspect qui nécessite une rémunération. On considère encore, à tort, que les femmes sont des « aidantes naturelles ». Et on n'a pas besoin de rémunérer ce qui est naturel! Pourtant, la force physique est incluse dans le calcul de la rémunération quand il s'agit d'évaluer les salaires d'emplois masculins.

Encore une fois, L’R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat de prendre acte de la situation. Dans ce cas-ci, cela devrait se traduire concrètement par : la reconnaissance du travail des femmes (la fin du travail invisible) et la valorisation des compétences dites « naturellement féminines ».

Dans la section 3 du présent mémoire, seront présentées des pistes de solution, jugées prioritaires par L’R des centres de femmes du Québec, en ce qui a trait à l’autonomisation dans une perspective d’équité et de lutte contre la pauvreté. Ceci dit, dans le contexte plus précis de la discrimination des femmes en emploi, il faut dire que le Gouvernement du Québec devrait intervenir pour que les compétences requises dans les secteurs de soins soient reconnues. Les travaux domestiques, la garde d’enfants, l’éducation préscolaire, l’enseignement, les soins infirmiers et le travail social sont des professions principalement exercées par des femmes et, « même si le rôle essentiel du travail de soins est largement accepté, les compétences requises pour ce travail sont souvent dévalorisées, ce qui contribue à la surreprésentation des femmes dans les emplois faiblement rémunérés et la persistance des écarts de rémunération entre les sexes » (ONU, *Le progrès des femmes...*).

L’R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de soutenir l’autonomie économique des femmes :

- en travaillant à la reconnaissance du travail invisible dans l’économie québécoise,
- en travaillant à la reconnaissance des compétences requises dans les secteurs traditionnellement féminins (travaux domestiques, garde d’enfants, éducation préscolaire, enseignement, travail social, soins infirmiers...).

[De la conciliation famille-travail-études](#)

L’R des centres de femmes du Québec salue la priorisation de la conciliation famille-travail-études. À ce sujet, L’R souhaite attirer l’attention du Secrétariat à la condition féminine sur les travaux réalisés par Au bas de l’échelle. Par ailleurs, L’R tient à souligner l’importance, dans l’actualisation d’un plan provincial visant la conciliation travail-famille-études, des Centres de la petite enfance (CPE), celle du Régime québécois d’assurance parentale (RQAP) et celle, finalement, d’une loi-cadre.

Les travaux d’Au bas de l’échelle

Après avoir effectué une vaste enquête, via internet, auprès des groupes communautaires du Québec, Au bas de l’échelle a mobilisé plusieurs regroupements régionaux et provinciaux de groupes communautaires, dont L’R des centres de femmes du Québec, afin de développer des outils destinés aux employeurs communautaires. Des mesures simples sont proposées afin de favoriser cette conciliation. Elles sont présentées dans le *Cadre de référence en conciliation travail-familles pour les organismes communautaires du Québec*. Un modèle de politique de conciliation travail-famille est également disponible.

Les Centres de la petite enfance (CPE)

Maintenant, au sujet des CPE, L’R des centres de femmes du Québec tient à souligner qu’il est contradictoire et inquiétant que le Gouvernement du Québec « [...] décide de revenir sur sa décision d’offrir des services de garde éducatifs à la petite enfance à contribution réduite, alors que son ministère à la Condition féminine évaluait en 2007 cette mesure comme grande responsable de l’augmentation de l’activité des mères de 25 à 44 ans! » (Gilker Létourneau, *Les centres de femmes..*). Aussi, d’après la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, « l’augmentation du PIB induite par le programme de garde à contribution réduite est [...] estimée à 5,1G\$ » alors que, en 2011, le programme des garderies coûtait 2,24G\$ par année (Radio-Canada, *Les garderies...*), pour un bilan comptable positif. Il est inquiétant de constater que, en dépit des gains économiques générés par ce programme, le Gouvernement du Québec décide de le revoir à la baisse.

De plus, tel que mentionné plus tôt, les écarts salariaux sont encore importants entre les femmes et les hommes. Selon la source, le salaire féminin moyen oscille de 67 à 70% de celui des hommes. Si le paiement des services de garde devient impossible à assumer, les couples seront tentés de couper le revenu le plus bas des deux, soit celui des femmes, telle que le mentionne le Conseil du statut de la femme dans son avis sur l’impact de la modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés (Conseil du statut de la femme, *Avis..*). Ce retour en arrière par manque de sous est un grave recul pour l’autonomie économique des femmes. L’R des centres de femmes du Québec exhorte le Gouvernement à corriger le tir.

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine d'exiger du Gouvernement du Québec :

- qu'il réinjecte les argents coupés dans les CPE : les 74 millions coupés en 2015-2016, les 100 millions en 2014-2015, et les 120 millions annoncés pour 2016-2017,
- qu'il garantisse la récurrence indexée de leur financement.

Le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Les centres de femmes et leurs alliées féministes et syndicalistes se sont battus pendant une quinzaine d'années pour l'obtention de ce programme visant à soutenir financièrement les nouveaux parents par des congés de paternité et de maternité, congés nécessaires. Cet important élément de la politique familiale du Québec nécessite non seulement d'être maintenue, mais elle devrait également être bonifiée. Comme le mentionne Véronique De Sève par voie de communiqué (CSN, *Philippe Couillard...*), dans le cadre du 10^e anniversaire du RQAP, les revendications à l'origine du programme n'ont pas toutes été satisfaites :

[...] notamment celle qui concerne l'indemnisation à 90 % du revenu gagné, à l'égal des travailleuses accidentées du travail. Pourquoi cet écart de 15 à 20 % entre les bénéficiaires du RQAP et ceux de la CSST, s'interroge-t-elle, en ajoutant que le régime actuel est insuffisant pour permettre à des femmes et à des mères en situation de monoparentalité payées au salaire minimum d'assurer leurs dépenses minimales.

Or il nous semble primordial que toutes les femmes, lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, puissent assumer tous les frais encourus. Conformément aux revendications premières qui ont mené à la création du Régime québécois d'assurance parentale, L'R des centres de femmes du Québec recommande au Gouvernement du Québec d'améliorer son programme pour que tous les parents aient accès, minimalement, au seuil de pauvreté pendant leur congé de maternité ou de paternité.

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine d'exiger du Gouvernement du Québec :

- qu'il garantisse à tous les bénéficiaires du RQAP d'être au-dessus du seuil de pauvreté pendant leur congé de maternité ou de paternité, et ce, peu importe leur statut civil et peu importe leur revenu annuel.

Une loi cadre

De manière à assurer à la population du Québec qu'une harmonisation des différents outils collectifs de conciliation travail-famille-études soit possible, L'R des centres de femmes du Québec souhaite insister sur l'importance d'adopter une loi en matière de conciliation famille-travail-études. En solidarité avec les autres membres du Groupe des Treize, L'R des centres de femmes du Québec demande que Québec légifère de manière à impliquer tous les secteurs de la société québécoise dans la réalisation de ce grand projet structurant pour l'égalité entre les femmes et les hommes qu'est la conciliation travail-famille-études.

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de soutenir la conciliation famille-travail-études :

- en travaillant à l'élaboration d'une loi visant l'harmonisation des différents programmes sociaux de conciliation travail-famille-études ainsi que la participation de tous les secteurs de la société québécoise dans l'organisation de cette conciliation.

De la sous-représentation des femmes dans les lieux d'influence et de pouvoir

Depuis 2014, le Gouvernement du Québec a aboli les Agences de santé et de services sociaux, les directions régionales du ministère de l'Éducation, les Conseils régionaux des élus, les Centres locaux de développement, les antennes régionales du Conseil du statut de la femme, en plus d'avoir fusionné plusieurs commissions scolaires. La destruction de ces lieux d'influence régionaux nuit à l'objectif du Secrétariat à la condition féminine d'améliorer la représentation des femmes dans les lieux d'influence et pouvoir, en plus de nuire tout simplement à la démocratie québécoise. Comme l'ont dit les alliées de L'R des centres de femmes du Québec dans un mémoire au sujet du Projet de loi 28 (Joseph, *Mémoire conjoint...*) :

Nous sommes d'autant plus inquiètes qu'il est prévu de remettre les rênes du développement territorial entre les mains des Municipalités régionales de comté, ce qui équivaut, encore une fois, à écarter les femmes des décisions les concernant. Nous vous rappelons que les conseils de MRC sont composés exclusivement de maires et de mairesses, que la proportion de mairesses au Québec est de 17.3% et

que sur 104 préfets de MRC au Québec seulement 20 sont des femmes. Mais il n'y a pas que cette sous-représentation aberrante des femmes qui pose problème. Les MRC n'ont ni les compétences, ni l'expertise nécessaire ni le mandat pour travailler à l'avancement de l'égalité pour les femmes sur leur territoire respectif.

Tout à fait en accord avec le constat posé par ses alliées, L'R des centres de femmes du Québec souligne la conséquence néfaste que cette destruction régionale a déjà sur la condition féminine partout dans la province québécoise. Dans les différentes régions du Québec, des politiciennes travaillaient depuis près de 30 ans à l'organisation de leur communauté, au développement économique et touristique de leur région, à la collaboration entre les différents acteurs sociaux, fussent-ils communautaires, institutionnels ou privés. Dans une perspective d'égalité. Dans une perspective de prospérité. Parce que, il importe de le souligner, la régionalisation du Québec était, pour les femmes, une porte d'entrée importante à la démocratie gouvernementale.

Bref, la priorisation de contrer la sous-représentation des femmes dans les lieux d'influence et de pouvoir se situe dans le contexte de destruction des organisations démocratiques régionales au sein desquelles les femmes s'étaient organisées pour exercer leur influence, au sein desquelles elles avaient pris du pouvoir. L'R des centres de femmes du Québec trouve que cette priorisation se pose en contradiction avec la volonté politique du Gouvernement du Québec. En effet, ce dernier retire les leviers politiques dont aurait besoin le Secrétariat à la condition féminine du Québec pour favoriser la représentation des femmes dans les lieux de pouvoir et d'influence.

L'organisation de l'égalité dans les communautés québécoises

L'administration de l'enveloppe budgétaire dédiée à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes gagnerait à être retirée des MRC qui, comme l'ont souligné justement les alliées de L'R, « n'ont ni les compétences, ni l'expertise nécessaire, ni le mandat pour travailler à l'avancement de l'égalité pour les femmes sur leur territoire respectif » (Joseph, *Mémoire conjoint...*).

Des expertes en condition féminine, il y en a dans toutes les communautés québécoises. Le mouvement des femmes du Québec est présent partout au Québec mais, tel que susmentionné, il n'est pas représenté au sein des MRC. L'R des centres de femmes du Québec recommande au

Secrétariat à la condition féminine de consulter le mouvement des femmes afin de définir quelles structures devraient assurer ce mandat nécessaire.

Pour L’R des centres de femmes du Québec, une consultation du mouvement des femmes est nécessaire parce que plusieurs aspects devraient être examinés collectivement : quel serait le pallier administratif le plus approprié pour administrer l’enveloppe budgétaire dédiée à la réalisation de l’égalité entre les femmes et les hommes, quelle composition ces structures devraient-elles prendre, quels pièges devons-nous éviter, comment favoriser la participation de toutes les organisations concernées dans la réalisation de l’égalité au sein des communautés québécoises?

L’R souhaite notamment éviter la sous-représentation, voire l’absence, de certains groupes de femmes qui ont peu de voix au sein des structures du mouvement des femmes – bien qu’elles y en aient plus qu’au sein de l’appareil gouvernemental – dans nos prochains projets collectifs visant la réalisation de l’égalité. D’autres aspects mériteraient également d’être pris en compte afin d’assurer que les projets visant à réaliser l’égalité entre les femmes et les hommes ciblent les inégalités les plus criantes.

Lieux d’influence et de pouvoir où les femmes sont bien représentées

L’R des centres de femmes du Québec souhaite attirer l’attention du Secrétariat à la condition féminine sur d’autres lieux d’influence et de pouvoir qui sont investis par les femmes du Québec. Partout en province, les femmes se réunissent, s’organisent de manière autonome, pour améliorer leurs conditions de vie, en créant des projets structurants qui répondent aux besoins de leur communauté, à l’intérieur de structures démocratiques qu’elles ont créées elles-mêmes. L’action communautaire autonome et féministe mobilise énormément de femmes. Au sein de L’R des centres de femmes du Québec seulement, en 2007-2008, la participation était évaluée à 300 000 femmes réparties partout au Québec. De plus, à l’extérieur du réseau des centres de femmes, il existe de nombreux espaces d’action communautaire autonome au sein desquels la majorité des membres sont des femmes. Les femmes ne sont pas sous-représentées dans ces espaces, au contraire. Néanmoins, elles y expérimentent la vie politique, exercent leur influence et leur pouvoir : de la conscientisation à l’analyse, en passant par le développement de projets et la mobilisation que cela nécessite.

L’R des centres de femmes du Québec invite le Secrétariat à la condition féminine à reconnaître l’existence d’autres lieux de pouvoir et d’influence que ceux qui font partie de l’appareil gouvernemental. Il serait intéressant pour la société québécoise, et pour une prochaine intervention gouvernementale visant l’égalité, de valoriser les structures politiques développées par, pour et avec les femmes. L’R des centres de femmes du Québec recommande donc au Secrétariat à la condition féminine de favoriser l’influence et le pouvoir des femmes en soutenant les espaces politiques que ces dernières ont développés elles-mêmes.

Ces organisations démocratiques, qu’elles soient locales, régionales ou nationales, sont le résultat de plusieurs dizaines d’années d’action et d’analyse féministes. Leur fonctionnement saurait inspirer, d’ailleurs, l’appareil gouvernemental de manière à ce qu’il attire davantage de femmes. Du moins, L’R des centres de femmes du Québec pourrait fournir plusieurs recommandations pratiques visant à améliorer l’implication de femmes en politique gouvernementale.

L’R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de contrer la sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir et d’influence :

- en enjoignant le Gouvernement du Québec de retirer aux Municipalités régionales de comtés la responsabilité d’administrer tous budgets gouvernementaux dédiés à la réalisation de l’égalité entre les femmes et les hommes,
- en créant et en coordonnant une consultation provinciale du mouvement des femmes du Québec afin d’identifier comment devrait être organisée l’administration de l’enveloppe budgétaire dédiée à la réalisation de l’égalité entre les femmes et les hommes,
- en reconnaissant l’importance politique des structures de pouvoir créées par, pour et avec les femmes telles que les organismes d’action communautaire autonome et féministe,
- en valorisant la présence et l’influence des femmes au sein des organisations démocratiques créées par, pour et avec les femmes,
- en améliorant l’organisation politique gouvernementale suivant les recommandations tirées de l’expérience pratique de la démocratie telle qu’elle s’est développée par, pour et avec les femmes.

2.2. Capacité à agir sur des problématiques existantes chez les femmes et les hommes, mais dont les causes et les conséquences sont parfois différentes selon le sexe

L’R des centres de femmes du Québec réalise ses différents mandats avec et pour les femmes du Québec, en non-mixité. L’analyse utilisée est résolument féministe et, dans cette perspective, une des prémisses de base est que les problématiques et les conséquences existantes chez les femmes et chez les hommes sont différentes, alors que la cause est commune : le patriarcat. Ainsi, lorsque le Secrétariat à la condition féminine écrit que « les causes [...] sont parfois différentes selon le sexe », L’R des centres de femmes du Québec nuance cette affirmation.

Les problématiques des hommes et celles des femmes sont différentes, les conséquences de ces problématiques peuvent l’être aussi, mais il s’agit des répercussions inévitables d’une même organisation sociopolitique, d’une même culture.

L’R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de conserver une grille d’analyse féministe même s’il décide d’intervenir auprès des garçons et des hommes.

2.3. Contribution des agentes et des agents de socialisation et des actrices et des acteurs de changement en faveur de l’égalité femmes-hommes

La description de cette priorisation rejoint tout à fait les préoccupations de L’R des centres de femmes du Québec.

2.4. Implication des hommes dans l’atteinte de l’égalité

L’R des centres de femmes du Québec est tout à fait d’accord pour que les hommes s’impliquent dans la réalisation de l’égalité : en fait, c’est nécessaire puisqu’ils font partie de l’équation. Par ailleurs, il nous semble qu’il n’appartient pas au Secrétariat à la condition féminine de s’en occuper, puisqu’il s’agit d’un secrétariat à *la condition féminine*. Il peut sembler normal qu’on veuille confier au Secrétariat à la condition féminine les mandats de *prendre soin* des hommes et d’*organiser* les hommes, pour des raisons de socialisation évidentes.

L’R des centres de femmes du Québec, par ailleurs, ne croit pas qu’il revienne au Secrétariat à la condition féminine de s’occuper de condition masculine. L’R pense qu’il serait souhaitable que

les hommes s'impliquent eux-mêmes dans l'atteinte de l'égalité, qu'ils démontrent leur volonté à agir en ce sens et qu'ils s'organisent par eux-mêmes, sinon il n'y aura jamais de fin aux rôles sociaux de sexe, et il n'y aura jamais de commencement à la transformation souhaitée. Penser que les hommes ont besoin de l'attention d'un secrétariat voué à la condition féminine dépasse l'entendement, considérant qu'ils sont surreprésentés partout au sein des structures de pouvoir du gouvernement. Leur secrétariat à la condition masculine, ils l'ont déjà, c'est l'Assemblée nationale du Québec (Leblanc)!

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de travailler en condition féminine.

3. Quelles sont vos principales recommandations en termes de priorités d'action ?

3.1. Construire l'égalité structurelle

Pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre d'une société patriarcale, il faut tenir compte des discriminations systémiques dans la création même des politiques sociales : seulement traiter « les problématiques femmes » en s'intéressant aux questions dites « féminines » ne corrigera pas les inégalités structurelles.

Pour répondre à des enjeux sexospécifiques, il est impératif que l'État mette sur pied des services et des programmes répondant à des besoins découlant de la division sexuée des rôles sociaux, en finançant des services de garde ou en finançant des services sociaux qui libèrent les femmes de travaux non-rémunérés qui accaparent autrement leur temps de travail. Par ailleurs, se contenter de tels programmes ne règlera pas son cas aux inégalités. En plus de ce traitement à la pièce pour régler des enjeux sexospécifiques, il est souhaitable que l'État s'organise de sorte que l'actualisation de ses politiques et de ses programmes cesse de perpétuer les inégalités entre les hommes et les femmes.

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de viser la construction de l'égalité structurelle :

- en mobilisant l'Assemblée nationale, tous les ministères, le fonctionariat, les partis politiques et les législateurs privés pour que les lois, les politiques et les programmes

québécois soient élaborés de manière à ce qu'ils cessent de perpétuer les inégalités entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes.

- en mobilisant ces mêmes structures et groupes pour qu'ils protègent et améliorent les services et programmes répondant à des enjeux sexospécifiques féminins, aux premiers rangs desquels, vu le contexte, s'imposent les violences faites aux femmes et la conciliation travail-famille-études.

3.2. Appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS)

Pour que ces deux priorités puissent se réaliser, il est impératif que toutes les instances gouvernementales aient la volonté politique d'assurer la réalisation de l'égalité, et pour ce faire, des outils concrets doivent être mis à leur disposition. L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un de ces outils, mais elle doit être utilisée à bon escient : dans la perspective de mettre en lumière les discriminations systémiques, sans vouloir porter ombrage à certaines oppressions, et toujours dans l'objectif de corriger les discriminations générées par le système sociopolitique et économique. L'R recommande donc, et ce depuis de nombreuses années, que le Secrétariat promeuve cette grille d'analyse au sein de tout l'appareil d'État.

Les critiques exprimées au sujet de l'ADS dans le document encadrant cette consultation sont intéressantes, mais malheureusement pas assez développées pour qu'il soit possible d'y répondre. Par ailleurs, L'R des centres de femmes du Québec tient à mentionner que l'organisme cité pour ses travaux de 2013 au sujet de l'ADS, ONU femmes, a produit depuis une vaste recherche visant à dresser *Le Progrès des femmes dans le monde*.

Dans ce portrait international, ONU femmes insiste sur les obligations des États en matière de satisfaction des droits sociaux et économiques. Sans toutefois militer directement pour l'utilisation de l'ADS, ONU femmes rappelle l'obligation fondamentale des États à l'endroit des populations dites vulnérables qui habitent son territoire :

Cela signifie [...] qu'il en va de la responsabilité de l'État d'accorder la priorité aux droits des plus pauvres et des plus vulnérables, notamment en rapport aux niveaux minimums essentiels dans le domaine de l'alimentation, l'éducation et la santé. Même en période de contraintes graves, les États doivent veiller à ce que les droits des groupes vulnérables soient respectés.

Devant cette obligation, il apparaît évident que l'État doit se donner les moyens d'évaluer concrètement si les droits des groupes vulnérables sont bel et bien respectés. L'ADS permet de mettre en évidence la population féminine, qui représente à elle seule un peu plus de la moitié de la population du territoire. En mettant l'ADS en application, l'État se donne une méthode concrète pour assumer ses responsabilités légales face à la moitié de sa population, puisque l'ADS veille à « discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et sur les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyennes et des citoyens » (SCF, *Analyse différenciée selon les sexes*).

En plus de l'ADS, il est impératif que l'État se donne les moyens de garantir la pleine satisfaction des droits sociaux et économiques des groupes qui vivent plus d'une oppression systémique à la fois.

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de cibler l'application de l'ADS :

- en priorisant l'implantation de l'ADS dans l'appareil d'État, tant au sein des structures nationales, régionales que locales, et ce, peu importe les coûts générés par l'utilisation de cette analyse;
- en priorisant la bonification de l'ADS de sorte que le souci de rompre avec les inégalités structurelles soit pris en compte également pour tous les groupes sociaux vivant des oppressions systémiques.

3.3. Garantir la pleine satisfaction des droits sociaux et économiques

Une façon de faire, simple et efficace, pour garantir une réelle égalité des chances à toutes et à tous, c'est de retirer l'ensemble des barrières tarifaires érigées entre la population et la réalisation de ses droits socioéconomiques : l'alimentation, l'éducation, les services de santé et les services sociaux, le logement. Avec la privatisation des services publics et la réduction du financement public de ces services, conjointement à l'augmentation des taxes et des tarifs, il est de plus en plus difficile pour la population du Québec de satisfaire ses droits socioéconomiques. En fait, les femmes sont particulièrement désavantagées par ce contexte de rigueur économique ou d'austérité. Si en plus d'être femmes, elles vivent d'autres oppressions, elles sont encore moins susceptibles de pouvoir jouir de leurs droits.

Sans répéter tout ce qui a été dit précédemment, il peut néanmoins être intéressant de rappeler ici que les femmes sont les principales travailleuses dans les tous les secteurs de services et qu'elles sont les principales bénéficiaires des soins de santé et des services sociaux, tant parce qu'elles les utilisent personnellement que parce que, lorsqu'ils sont absents ou trop coûteux, ce sont elles qui offrent ses services à leur famille et à leur proche. Ainsi, lorsque le Gouvernement du Québec décide de diminuer l'accessibilité universelle aux services publics, il pénalise quadruplement les femmes : il nuit à – voire il empêche – la réalisation de leurs droits socioéconomiques, il augmente leur chômage ou leur précarité économique, il augmente leurs travaux non-rémunérés et il augmente leur isolement, puisque les trois premiers impacts nommés les éloignent de l'espace public, les ramenant du même coup vers l'espace domestique. L'enquête interne de L'R des centres de femmes du Québec, à paraître au début d'avril 2016 le confirme.

À ce sujet, ONU femmes souligne une nuance importante aux obligations des États en matière de réalisation des droits sociaux, laquelle nuance est tirée d'un engagement enchâssé dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), ratifié par le Canada :

Les États doivent également s'abstenir de prendre des mesures délibérément régressives, par exemple de décider de réductions des dépenses consacrées aux services publics qui sont essentielles à la réalisation des droits économiques et sociaux, ou des baisses d'impôts qui sont nécessaires au financement de ces services. Même dans un contexte de crise économique, les gouvernements doivent appliquer ces principes.

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de cibler la réalisation d'une réelle égalité des chances, d'une réelle égalité de faits :

- en travaillant à ce que le Gouvernement du Québec garantisse, à toutes et à tous, la pleine satisfaction de leurs droits sociaux et économiques,**
- en travaillant à ce que le Gouvernement du Québec réinvestisse massivement dans les services publics pour en garantir l'accessibilité universelle et pour en améliorer la qualité de façon continue,**

- en veillant à ce que le Gouvernement du Québec accorde la priorité aux droits des plus pauvres et des plus vulnérables, notamment dans le domaine de l'alimentation, de l'éducation, du logement, de la santé et du transport.

3.4. Lutter contre la pauvreté

Plusieurs recommandations soulevées à présent soutiennent directement la lutte à la pauvreté telle que les femmes qui fréquentent les centres de femmes la conçoivent. Dans la dernière enquête interne réalisée au sujet de la pauvreté, en 2008, les femmes du Québec expliquaient que, pour elles (Valois-Nadeau, *La pauvreté...*) :

[...] sortir de la pauvreté et accéder à un niveau de vie décent ne peut se réaliser sans un investissement plus grand de la part du gouvernement. Afin de pouvoir être autonomes financièrement, les femmes suggèrent que le salaire minimum et les diverses prestations (aide sociale, CSST, pensions de vieillesse, allocations familiales, régime de retraite) soient augmentés pour atteindre un seuil acceptable. Les femmes veulent également des conditions de travail décentes : conciliation famille/travail, équité salariale, sécurité d'emploi et mesures adaptées de réinsertion au travail sont au menu de leurs revendications politiques.

Enfin, elles souhaitent une augmentation des services publics et des programmes sociaux. Avec un plus grand nombre de logements sociaux, un meilleur accès aux garderies, un plus grand soutien psychosocial ainsi qu'une gratuité des services qu'elles jugent essentiels (tels les transports, le dentiste, l'optométriste, etc.) on peut créer des conditions favorables pour sortir de l'état de pauvreté. Il ne faut pas non plus négliger l'apport des organismes communautaires qui œuvrent à la création d'un vaste réseau d'entraide et de solidarité pour vaincre la pauvreté.

Présentement en train de finaliser une deuxième enquête interne portant sur les conditions des femmes au Québec, L'R des centres de femmes du Québec peut déjà avancer que les résultats et les recommandations des femmes s'inscrivent dans la même lignée. La pauvreté des femmes n'a pas diminué, n'a pas changé. Les solutions des femmes n'ont pas changé non plus.

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de lutter contre la pauvreté des femmes :

- en augmentant le salaire minimum et toutes les prestations sociales (aide sociale, allocations familiales, CSST, pensions de vieillesse, régime de retraite, RQAP) de sorte qu'elles permettent de sortir de la pauvreté,
- en harmonisant les différents programmes sociaux au marché du travail pour réaliser une conciliation travail-famille-études qui permette aux femmes d'assumer leurs rôles familiaux sans vivre dans la pauvreté,
- en garantissant à toutes et à tous l'accès à des services de gardes de qualité, à du logement social, à du soutien psychosocial, aux services d'optométriste, de dentiste et de transport,
- en garantissant à toutes et à tous l'accès à des services publics de qualité.

3.5. Mettre l'économie au service du bien commun

L'R des centres de femmes du Québec considère que le développement économique du Québec doit être fait dans une perspective de bien commun, de bien-être collectif, d'égalité réelle, de justice et de paix. En d'autres mots, l'économie publique doit être pensée dans l'objectif d'améliorer la santé de la population, la qualité de l'éducation offerte à toute la population, l'accès à du logement de qualité pour toutes et tous, l'accès universel au transport, l'élimination de la violence, etc. Les politiques économiques du Gouvernement du Québec doivent être au service du bien commun. Elles doivent permettre la réalisation des droits socioéconomiques de toute la population.

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, dont fait partie L'R des centres de femmes du Québec, travaille depuis 2009 au développement de solutions fiscales pensées pour augmenter les revenus de l'État dans une perspective de redistribution de la richesse. Ces solutions fiscales permettraient au Gouvernement du Québec d'augmenter ses recettes annuelles d'au moins 10 milliards de dollars, de quoi financer la réalisation universelle des droits socioéconomiques. Or, tel que mentionné précédemment, travailler à ce que toutes et tous puissent jouir de la pleine satisfaction de leurs droits, c'est travailler aussi pour la réalisation de l'égalité.

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de cibler la réalisation d'une réelle égalité des chances, d'une réelle égalité de faits :

- en travaillant à ce que le Gouvernement du Québec développe des politiques économiques au service du bien commun,
- en travaillant à ce que le Gouvernement du Québec applique les solutions fiscales développées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

3.6. Miser sur le mouvement des femmes du Québec

Le mouvement des femmes du Québec est varié, traversé par des courants idéologiques divers et de plus en plus organisé pour incarner l'égalité dont il fait la promotion. Le mouvement des femmes du Québec regorge d'espaces formels et informels privilégiés par les féministes de tous âges pour organiser l'égalité réelle.

L'R des centres de femmes du Québec est proche des groupes locaux parce que ses structures le lui permettent et parce que son approche l'y pousse. Il tient à témoigner de la richesse de la diversité constitutive du mouvement des femmes et incite vivement le Secrétariat à la condition féminine à s'en inspirer davantage.

Les femmes ont des expériences, des vécus, des idées fascinantes. Ensemble, elles sont capables de réaliser ce qu'elles veulent. Les écouter, accorder de la crédibilité à leurs propositions et les soutenir dans leur démarche est sans doute la meilleure approche à préconiser pour réaliser l'égalité au Québec.

L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de reconnaître l'importance du mouvement des femmes du Québec :

- pour fournir des expertises en condition féminine,
- pour refléter les réalités, préoccupations et aspirations des femmes,
- pour développer et réaliser des projets visant la réalisation de l'égalité de fait,
- en défendant son financement auprès des différents ministères, secrétariats et programmes concernés.

4. Synthèse des recommandations

Priorités du Secrétariat à la condition féminine

Réduction des inégalités les plus préoccupantes

1. L’R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de travailler à l’élimination des violences faites aux femmes :

- en prenant en considération toutes les formes de violence vécues par les femmes au sein d’un même plan d’action,
- en s’assurant que ce plan d’action soit réalisé avec une vision féministe globale et systémique des violences faites aux femmes,
- en soutenant financièrement les différentes ressources qui interviennent au niveau du dépistage, de l’intervention et du suivi (avant, pendant et après) le moment où une femme, avec ou sans enfants, décide de se sortir d’une situation de violence,
- en nommant la violence et la dénonçant pour ce qu’elle est.

2. L’R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de lutter contre les stéréotypes sexuels et sexistes :

- en misant sur les groupes de femmes locaux, régionaux et provinciaux, de même que sur leurs structures de concertation régionales et provinciales pour ce faire,
- en revendiquant au Ministère de la Santé et des services sociaux qu’il augmente de 225 millions de dollars l’enveloppe dédiée au financement du Programme de soutien aux organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux,
- en travaillant à ce que le Gouvernement du Québec finance adéquatement les différentes organisations dont c’est la mission de faire ça, c’est-à-dire toutes les organisations publiques ou communautaires ayant un volet éducatif :
 - les groupes de femmes,
 - les groupes de francisation,
 - les centres d’éducation populaire,

- les centres de la petite enfance (CPE),
- les services de gardes,
- les écoles primaires,
- les écoles secondaires,
- les centres d'éducation des adultes,
- les cégeps,
- les universités,
- Relais femmes.

3. L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine d'améliorer les conditions d'emploi des femmes du Québec :

- en valorisant les secteurs d'emploi traditionnellement féminins autant que les secteurs d'emploi traditionnellement masculins, tant dans l'éducation publique que populaire et plus particulièrement auprès des employeurs,
- en déssexualisant les différents secteurs de travail, tant dans l'éducation publique que populaire.

4. L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de soutenir l'autonomie économique des femmes :

- en travaillant à la reconnaissance du travail invisible dans l'économie québécoise,
- en travaillant à la reconnaissance des compétences requises dans les secteurs traditionnellement féminins (travaux domestiques, garde d'enfants, éducation préscolaire, enseignement, travail social, soins infirmiers...).

5. L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine d'exiger du Gouvernement du Québec :

- qu'il réinjecte les argents coupés dans les CPE : les 74 millions coupés en 2015-2016, les 100 millions en 2014-2015, et les 120 millions annoncés pour 2016-2017,
- qu'il garantisse la récurrence indexée de leur financement.

6. L’R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine d’exiger du Gouvernement du Québec :

- qu’il garantisse à tous les bénéficiaires du RQAP d’être au-dessus du seuil de pauvreté pendant leur congé de maternité ou de paternité, et ce, peu importe leur statut civil et peu importe leur revenu annuel.

7. L’R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de soutenir la conciliation famille-travail-études :

- en travaillant à l’élaboration d’une loi visant l’harmonisation des différents programmes sociaux de conciliation travail-famille-études ainsi que la participation de tous les secteurs de la société québécoise dans l’organisation de cette conciliation.

8. L’R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de contrer la sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir et d’influence :

- en enjoignant le Gouvernement du Québec de retirer aux Municipalités régionales de comtés la responsabilité d’administrer tous budgets gouvernementaux dédiés à la réalisation de l’égalité entre les femmes et les hommes,

- en créant et en coordonnant une consultation provinciale du mouvement des femmes du Québec afin d’identifier comment devrait être organisée l’administration de l’enveloppe budgétaire dédiée à la réalisation de l’égalité entre les femmes et les hommes,

- en reconnaissant l’importance politique des structures de pouvoir créées par, pour et avec les femmes telles que les organismes d’action communautaire autonome et féministe,

- en valorisant la présence et l’influence des femmes au sein des organisations démocratiques créées par, pour et avec les femmes,

- en améliorant l’organisation politique gouvernementale suivant les recommandations tirées de l’expérience pratique de la démocratie telle qu’elle s’est développée par, pour et avec les femmes.

Capacité à agir sur des problématiques existantes chez les femmes et les hommes

9. L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de conserver une grille d'analyse féministe même s'il décide d'intervenir auprès des garçons et des hommes.

Implication des hommes dans l'atteinte de l'égalité

10. L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de travailler en condition féminine.

Priorités de L'R des centres de femmes du Québec

Construire l'égalité structurelle

11. L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de viser la construction de l'égalité structurelle :

- en mobilisant l'Assemblée nationale, tous les ministères, le fonctionnariat, les partis politiques et les législateurs privés pour que les lois, les politiques et les programmes québécois soient élaborés de manière à ce qu'ils cessent de perpétuer les inégalités entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes.
- en mobilisant ces mêmes structures et groupes pour qu'ils protègent et améliorent les services et programmes répondant à des enjeux sexospécifiques féminins, aux premiers rangs desquels, vu le contexte, s'imposent les violences faites aux femmes et la conciliation travail-famille-études.

Appliquer l'ADS

12. L'R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de cibler l'application de l'ADS :

- en priorisant l'implantation de l'ADS dans l'appareil d'État, tant au sein des structures nationales, régionales que locales, et ce, peu importe les coûts générés par l'utilisation de cette analyse,
- en priorisant la bonification de l'ADS de sorte que le souci de rompre avec les inégalités structurelles soit pris en compte également pour tous les groupes sociaux vivant des oppressions systémiques.

Garantir la pleine satisfaction des droits sociaux et économiques

13. L’R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de cibler la réalisation d’une réelle égalité des chances, d’une réelle égalité de faits :

- en travaillant à ce que le Gouvernement du Québec garantisse, à toutes et à tous, la pleine satisfaction de leurs droits sociaux et économiques,
- en travaillant à ce que le Gouvernement du Québec réinvestisse massivement dans les services publics pour en garantir l’accessibilité universelle et pour en améliorer la qualité de façon continue,
- en veillant à ce que le Gouvernement du Québec accorde la priorité aux droits des plus pauvres et des plus vulnérables, notamment dans le domaine de l’alimentation, de l’éducation, du logement, de la santé et du transport.

Lutter contre la pauvreté

14. L’R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de lutter contre la pauvreté des femmes :

- en augmentant le salaire minimum et toutes les prestations sociales (aide sociale, allocations familiales, CSST, pensions de vieillesse, régime de retraite, RQAP) de sorte qu’elles permettent de sortir de la pauvreté,
- en harmonisant les différents programmes sociaux au marché du travail pour réaliser une conciliation travail-famille-études qui permette aux femmes d’assumer leurs rôles familiaux sans vivre dans la pauvreté,
- en garantissant à toutes et à tous l’accès à des services de gardes de qualité, à du logement social, à du soutien psychosocial, aux services d’optométriste, de dentiste et de transport,
- en garantissant à toutes et à tous l’accès à des services publics de qualité.

Mettre l’économie au service du bien commun

15. L’R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de cibler la réalisation d’une réelle égalité des chances, d’une réelle égalité de faits :

- en travaillant à ce que le Gouvernement du Québec développe des politiques économiques au service du bien commun,

- en travaillant à ce que le Gouvernement du Québec applique les solutions fiscales développées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

Miser sur le mouvement des femmes du Québec

16. L’R des centres de femmes du Québec recommande au Secrétariat à la condition féminine de reconnaître l’importance du mouvement des femmes du Québec :

- pour fournir des expertises en condition féminine,
- pour refléter les réalités, préoccupations et aspirations des femmes,
- pour développer et réaliser des projets visant la réalisation de l’égalité de fait,
- en défendant son financement auprès des différents ministères, secrétariats et programmes concernés.

MEMBRES

Regions	Organisation
Abitibi-Témiscamingue	Centre de femmes du Témiscamingue Centre de femmes L'Érige Collectif féministe Rouyn-Noranda «Entre-Femmes»
Bas-Saint-Laurent	Centre de femmes de la Vallée de la Matapédia Centre des femmes du Ô Pays Centre des femmes du Témiscouata Centre-femmes Catherine-Leblond Centre-femmes de la Mitis Centre-femmes de Rimouski Centre-femmes du Grand-Portage Centre-femmes La Passerelle du Kamouraska Regroupement des femmes de la région de Matane
Capitale-Nationale	Centre des femmes de la Basse-Ville Centre ressources pour femmes de Beauport Centre-Femmes d'Aujourd'hui Centre-femmes de Portneuf
Chaudière-Appalaches	Centre femmes La Rose des Vents Centre Femmes L'Ancrage Centre-Femmes de Bellechasse Centre-Femmes La Jardilec
Côte-Nord	Centre de femmes L'Étincelle Centre des femmes de Forestville Centre Femmes Aux 4 Vents Centre Le Volet des femmes L'Alliance des femmes
Estrie	Centre des femmes de la MRC du Granit Centre des femmes Memphrémagog La Passerelle de Weedon Lennoxville and District Women's Centre
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	Centr'Elles, comité d'action des femmes d'Avignon Femmes en mouvement Femmes Entre-Elles de la MRC du Rocher-Percé Regroupement des femmes de la Côte-de-Gaspé Regroupement des femmes La Sentin'Elle
Lanaudière	Avec des Elles Centre Arc-en-ci-Elle Centre Au Coeur des femmes Centre de femmes Marie-Dupuis Centre de femmes Montcalm Centre FAM des Moulins
Laurentides	Carrefour des femmes du Grand Lachute Centre de femmes Les Unes et Les Autres Centre de femmes Liber'Elles Centre de femmes Signée femmes Centre Rayons de femmes Thérèse-de-Blainville

Mauricie/Centre-du-Québec	<p>Centre de femmes de Shawinigan Centre de femmes l'Héritage Centre de femmes Parmi Elles Collective des femmes de Nicolet et région Femmes de Mékinac Maison des femmes de Drummondville Maison des femmes des Bois-Francis</p>
Montérégie	<p>Avante Women's Center Centre de femmes L'Essentielle Centre de femmes de Longueuil Centre de femmes L'Autonomie en soi(e) Centre de femmes L'Éclaircie Centre de femmes La Marg'Elle Centre de femmes La Moisson Collective Par et Pour Elle Centre de femmes des Cantons D'Main de femmes Entr'elles Granby Entre Ailes Sainte-Julie Ressources-Femmes de la région d'Acton</p>
Montréal - Laval	<p>Afrique au féminin Carrefour des femmes d'Anjou Centre communautaire des femmes sud-asiatiques Centre d'éducation et d'action des femmes Centre d'éducation La Marie Debout Centre des femmes d'ici et d'ailleurs Centre des femmes de Laval Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles Centre des femmes de Verdun Centre des femmes solidaires et engagées Centre Info-femmes Femmes du monde à Côte-des-Neiges Halte-femmes Montréal-Nord L'Écho des femmes de la Petite-Patrie Madame Prend Congé</p>
Nord-du-Québec	<p>Centre de femmes Les Essenti«elles» de Chapais Centre de femmes Uni-Vers-Elles Femmes d'action, Femmes de résultats Regroupement des femmes de Valcanton</p>
Outaouais	<p>Centre Actu-Elle Centre d'entraide La Destinée L'Antre-Hulloise</p>
Saguenay/Lac-Saint-Jean	<p>Centre de femmes Au Quatre-temps Centre de femmes du Pays de Maria Chapdelaine Centre de femmes La Source Centre de femmes Mieux-Être de Jonquière</p>

RÉFÉRENCES

- BESSAÏH, Nesrine, *La pauvreté : une décision politique*, L’R des centres de femmes du Québec, 2007, consulté le 18 janvier 2016, en ligne, [<http://www.rcentres.qc.ca/files/2007-pauvrete-decision-politique.pdf>]
- BOIVIN, Simon, Le soleil, « Plus de qualité dans les CPE confirme une étude », consulté le 15 janvier 2016, [en ligne], [<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/education/201512/14/01-4931246-plus-de-qualite-dans-les-cpe-revele-une-etude.php>]
- COALITION OPPOSÉE À LA TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION DES SERVICES PUBLICS, *Nous avons les moyens de faire autrement!*, février 2015, consulté le 27 janvier 2016, [en ligne], [<http://nonauxhaussees.org/wp-content/uploads/Document10milliards2015.pdf>]
- CHOUINARD, Tommy, La Presse, « Garderies : Couillard justifie la réforme du financement », consulté le 15 janvier 2016, [en ligne], [<http://www.lapresse.ca/actualites/education/201511/26/01-4925013-garderies-couillard-justifie-la-reforme-du-financement.php>]
- COUTURIER, Eve-Lyne et Simon TREMBLAY-PÉPIN, Les mesures d’austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008, Février 2015, consulté le 10 décembre 2015, [en ligne], [http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Femmes_et_austerite_WEB.pdf]
- CSN, 10^e anniversaire du RQAP : Philippe Couillard doit rendre le programme mieux adapté au principe de l’égalité entre les femmes et les hommes, communiqué du 4 janvier 2016, consulté le 18 janvier 2016, [en ligne], [http://www.csn.qc.ca/web/csn/communique/-/ap/Comm2016-01-04?p_p_state=maximized#.Vp02yfnhCUk]
- GAUVIN, Mélanie et Nadine VERMETTE, Cadre de référence en conciliation travail-famille pour les organismes communautaires du Québec, Au bas de l’échelle, 2015, 13 pages.
- GILKER LÉTOURNEAU, Valérie, « Les centres de femmes : témoins des impacts de l’austérité sur les femmes », *Revue Droits et Libertés*, Vol. 34, numéro 1, printemps 2015, consultée le 18 janvier 2016, [en ligne], [<http://liguedesdroits.ca/?p=2983>]
- GILKER-LÉTOURNEAU, Valérie, *Pour analyse féministe de l’accès à l’éducation et des barrières économiques*, L’R des centres de femmes du Québec, 2012, 11 pages.
- INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉTUDES FÉMINISTES et RELAIS FEMMES, *L’analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous rendues dix ans après?*, juillet 2007, 62 pages.
- JOSEPH, Cassandra et Delphine CEZARD, Mémoire conjoint présenté à la Commission des finances publiques dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 28, FFQ, Réseau des tables de groupes de femmes du Québec et CIAFT, février 2015, 45 pages.

LEBLANC, Janelle. Cette membre du comité d'action politique de L' R, le CAP turquoise, a eu la rhétorique nécessaire pour formuler cette image très parlante : l'assemblée nationale du Québec, c'est comme un centre de femmes mais pour les hommes.

ONU femmes, Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : transformer les économies, réaliser les droits, 2015, consulté le 20 janvier 2016, [en ligne], [<http://progress.unwomen.org>].

RADIO-CANADA, *Les garderies : des réponses à vos questions*, page consultée le 18 janvier 2016, [en ligne], [<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2014/11/26/001-reformer-tarifs-garderies-subsventionnees-reponses.shtml>].

ROY, Nathalie. Avis : Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés sur la participation des femmes au marché du travail, 2014, consultée le 18 janvier 2016, [en ligne], [<https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-impact-dune-modulation-de-la-contribution-parentale-aux-services-de-garde-subsventionnees.pdf>].

SECRETARIAT À LA CONDITION FÉMININE, « Analyse différenciée selon les sexes (ADS) », *Dossiers thématiques : condition féminine*, Gouvernement du Québec, consulté le 25 janvier 2016, [en ligne], [<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/condition-feminine/analyse-differenciee-selon-les-sexes-ads/>]

QUÉBEC. D'égal à égal? : Un portrait statistique des hommes et des femmes, 2007, 35 pages.